
COLLOQUE INTERNATIONAL

A l'occasion du XXX^e anniversaire de la création du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et de la commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda

Thème du colloque :

« **Le crime de génocide à la lumière de la jurisprudence des juridictions pénales internationales et nationales** »

Dates :

Jeudi 27 février 2025 (de 14h à 18h30) - Amphi Mérieux A025
Vendredi 28 février 2025 (de 8h30 à 18h30) - Amphi Mérieux A029

Lieu :

Université catholique de Lyon (UCLY) – Site de Saint-Paul
Amphithéâtre Alain Mérieux
10, Place des Archives
Lyon 2^e

Direction scientifique du colloque

Prof. Roger K. KOUDE

Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »
Professeur de Droit international à l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)
Université catholique de Lyon

I. Argument général

Ce colloque international, qui verra la participation de plusieurs experts de France et de l'étranger, est organisé à l'occasion du XXX^e anniversaire de la création du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et du génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda.

La vocation de cette manifestation scientifique est tout d'abord d'évaluer, pour en tirer tous les enseignements nécessaires qui s'imposent, l'action de la Communauté internationale en matière de prévention et de répression du crime de génocide, au travers des efforts déployés depuis 1945 sur les plans :

- **conceptuel**, avec le développement du contenu même du crime de génocide ;
- **normatif**, depuis la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948 jusqu'au Statut de la Cour pénale internationale (CPI) du 17 juillet 1998) ;
- **institutionnel**, avec la création de plusieurs organes juridictionnels nationaux et internationaux chargés de la prévention et de la répression du crime de génocide ;
- et **surtout jurisprudentiel**, avec notamment l'importante activité du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et, depuis 2002, de la Cour pénale internationale (CPI).

Il s'agira ensuite, au vu de ce bilan de la Communauté internationale en matière de prévention et de répression du crime de génocide :

- de proposer des stratégies concrètes pouvant permettre aux Etats et à la Communauté internationale de pouvoir protéger efficacement de nombreuses minorités aujourd'hui en danger de génocide. En effet, d'après plusieurs études, il existe de sérieux risques de génocide dans de nombreuses régions du monde, principalement en Afrique, au Proche et au Moyen-Orient ainsi qu'en Asie, etc. ;
- de contribuer à une connaissance optimale et à une meilleure appropriation des problématiques liées au crime de génocide par le renforcement des capacités en la matière des professionnels du droit (notamment les professions judiciaires :

magistrats, avocats, officiers de police judiciaire, défenseurs des droits, etc.), des organisations non-gouvernementales (ONG), des médias, des leaders d'opinion, etc. ;

- publier les actes dudit colloque international sous forme d'ouvrage aux fins d'assurer une diffusion plus grande des travaux de cette manifestation scientifique.

II. Axes du colloque

Premier panel

Le crime de génocide en question

Ce panel permettra d'analyser le contenu juridique et opérationnel du crime de génocide, au travers des instruments juridiques internationaux et nationaux ainsi que de la pratique jurisprudentielle. Quelles en sont les enjeux et les difficultés éventuelles, tant du point de vue conceptuel, normatif que de la pratique judiciaire ?

Deuxième panel

Les grands procès internationaux pour faits de crime de génocide : Quelques exemples marquants

La vocation de ce panel est de mettre en exergue quelques procès marquants pour faits de crime de génocide et de crimes contre l'humanité, en procédant à leur analyse ainsi qu'à l'évaluation de leur autorité jurisprudentielle, tout en dégagant les principaux enjeux y relatifs...

Troisième panel

La portée du crime de génocide dans le droit interne et régional

Il s'agira dans ce panel de voir comment le crime de génocide est intégré dans les différentes législations des Etats et quel en est réellement le niveau d'application par les juridictions nationales. Pour ce faire, les intervenant(e)s auront à traiter des cas précis de la place du crime de génocide dans le droit domestique, par exemple : « **La portée du crime de génocide dans le droit français.** »

Quatrième panel

Des droits de la défense et du principe d'égalité des armes dans les procès pour faits de crimes de génocide

Le crime de génocide étant le « crime contre l'humanité » par excellence, il met en difficulté la panoplie judiciaire classique ainsi que les principes mêmes du procès

pénal. A ce titre, le mandat de ce panel est d'évaluer le caractère juste et équitable des procès pour crimes de génocide où c'est l'humanité elle-même, et dans son ensemble, qui est symboliquement la victime. L'un des moyens pouvant permettre de procéder rigoureusement à une telle analyse est sans doute le fameux « principe d'égalité des armes » qui servira ici de critérium...

Cinquième panel

Le rôle préventif et pédagogique des juridictions pénales (nationales et internationales) face aux risques de génocide

Au-delà de la nécessaire sanction pénale des actes constitutifs de crime de génocide, il importe également de s'intéresser aux vertus pédagogiques, socialisantes, humanisantes et incontestablement prophylactiques du procès pénal pour faits de crime contre l'humanité. En effet, l'une des questions qui se posent à ce niveau est de savoir : en quoi la sanction universelle du crime de génocide, et de l'ensemble des crimes contre l'humanité, participe-t-elle de l'humanisation de nos sociétés et de la préservation des acquis de la civilisation face aux nouvelles menaces ?

Sixième panel

De la sanction judiciaire à l'action politique : Quelles stratégies d'actions concrètes face aux nouveaux risques de génocide ?

Au-delà de la nécessaire sanction pénale, et face aux nouveaux risques de crime de génocide malheureusement toujours croissants, quelles stratégies d'actions concrètes des acteurs politiques et autres décideurs nationaux et internationaux ?

Ce panel permettra de mettre l'accent sur quelques initiatives, nationales et/ou internationales, visant à prévenir et/ou à enrayer les risques actuels ou futurs de crime de génocide dans le monde.

III. Justification et objectifs du colloque

Consciente de l'importance de la prévention et de la répression du crime de génocide, à l'heure où les menaces d'un tel crime se font pressantes dans plusieurs régions du monde, la Communauté internationale fait preuve d'un engagement sans cesse croissant face à cette question.

Aussi, la vocation de ce colloque international est-elle fondamentalement de contribuer à une connaissance juste et à une meilleure visibilité :

- de la jurisprudence des juridictions pénales internationales et nationales relativement au crime de génocide et d'autres crimes contre l'humanité ;

- de la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948 qui demeure peu connue du grand public ;

Il sied de préciser également que ce colloque international s'inscrit plus largement dans le cadre des stratégies de réalisation des objectifs de développement durable (ODD), conformément à l'Agenda 2030 adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable. Il s'agit pour notre Chaire UNESCO de contribuer à la réalisation, en particulier, des objectifs du Secteur 16 des ODD intitulé « **Paix, Justice et Institutions efficaces** ».

De tout ce qui précède, ce colloque international ambitionne également d'être non seulement un cadre de réflexion et d'analyse sur le sujet, mais également de propositions concrètes sur les stratégies de prévention et de répression du crime de génocide et/ou d'autres crimes contre l'humanité.

Il convient de souligner, par ailleurs, que ce événement scientifique international s'inscrit dans la continuité de nombreuses autres activités de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité », ayant justement traité à la problématique de la prévention et de la répression du crime de génocide qui est l'un des défis majeurs de la Communauté internationale.

Il s'agit entre autres des événements scientifiques suivants :

- Colloque international sur le thème : « **Le crime de génocide à la lumière de la jurisprudence des juridictions pénales internationales et nationales : du Tribunal militaire international (TMI) de Nuremberg à la Cour pénale internationale (CPI)** », organisé à l'occasion du XXV^e anniversaire de la création du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et de la commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda (Lyon, 7 & 8 novembre 2019) ;
- Colloque international sur le thème : « **Les stratégies de prévention et de répression du crime de génocide et leur opérationnalité en question** », organisé à l'occasion du 70^e anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide (Lyon, le 6 décembre 2018) ;
- Colloque international sur le thème : « **Rwanda, 20 ans après : le génocide des Tutsi et la situation des survivants** », organisé à l'occasion de la XX^e Commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda (Lyon, 10 décembre 2014) ;
- Colloque international sur le thème : « **De la justice pénale internationale à la justice restauratrice : l'impact du culturel** » (Lyon, 6 & 7 décembre 2013) ;
- Séminaire international sur le thème : « **Quelle reconnaissance des minorités ethniques, culturelles et religieuses dans les systèmes régionaux de**

protection des droits de l'homme ? » (Lyon, 14 février 2013).

IV. Publics visés

Outre les étudiants des universités, instituts universitaires (publics et privés) ou écoles de Lyon, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de France et de l'étranger, ce colloque international est aussi destiné :

- Aux professions judiciaires, notamment les magistrats, avocats, officiers de police judiciaire, etc. ;
- Aux élèves magistrats, élèves avocats et candidats aux concours administratifs ;
- Aux élus locaux et aux responsables des collectivités territoriales ;
- Aux médias, associations, organisations non-gouvernementales (ONG) et d'autres acteurs de la société civile, etc.

Programme du colloque

Première journée

Jeudi 27 février 2025
14h-18h30

Ouverture des travaux

14h-14h30

Conférence inaugurale

14h30-15h30

Thème : « **Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) : une expérience marquante de la sanction internationale du crime de génocide** »

Mame Mandiaye NIANG, *Magistrat*

Procureur Adjoint de la Cour pénale internationale (CPI)

La Haye – Pays-Bas

Premier panel

Le crime de génocide en question

15h30-16h30

1. « Le crime de génocide à la lumière du Statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 (CPI) »

Dr Abdoul-Aziz MBAYE, *Juriste*

Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI)

La Haye – Pays-Bas

2. « Les enjeux de l'interprétation du crime de génocide par le Tribunal pénal international pour le Rwanda : le cas de l'affaire Jean-Paul AKAYESU (Cf. arrêt du 2 octobre 1998) »

Dr Elisée Judicaël TIEHI, *Juriste*

Université d'Angers

Angers – France

Pause

16h30-17hh

Deuxième panel

Les grands procès internationaux pour faits de crime de génocide : Quelques exemples marquants

17h-18h30

1. « Le legs de l'affaire Jean KABANDA (Cf. arrêt du 4 septembre 1998, Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) dans l'appréhension du crime de génocide »

Dr Aymeric-Olivier ADJAKLO, *Juriste*

Université de Tours

Tours – France

2. « Le viol comme arme de guerre et comme stratégie génocidaire »

Dr Sabina SUBASIC, *Juriste*

Chercheure à l'Institut de recherche sur les crimes contre l'humanité et le droit international de l'Université de Sarajevo

Sarajevo – Bosnie-Herzégovine

Deuxième journée

Vendredi 28 février 2025
8h30-18h

Troisième panel

La portée du crime de génocide dans le droit interne et régional

8h30-10h30

1. « **La portée du crime de génocide dans le droit interne : le cas de la Bosnie-Herzégovine** »

Dr Sabina SUBASIC, *Juriste*

Chercheure à l'Institut de recherche sur les crimes contre l'humanité et le droit international de l'Université de Sarajevo

Sarajevo - Bosnie-Herzégovine

2. « **La portée du crime de génocide dans le droit français** »

Shoshana LEVY, *Avocate*

Experte en Justice Transitionnelle auprès de la Juridiction Spéciale pour la Paix en Colombie, avocate en droit international pénal et humanitaire

Paris - France

3. « **La portée du crime de génocide dans le droit interne : le cas du Rwanda** »

Dr Aimé Muyoboke KARIMUNDA, *Magistrat*

Recteur de l'Institut Supérieur de Pratique et de Développement du Droit (ILPD)

Kigali - Rwanda

Pause

10h30-11h

Quatrième panel

Des droits de la défense et du principe d'égalité des armes dans les procès pour crimes de génocide

11h-12h30

1. « **Le principe d'égalité des armes dans les procès pour crimes de génocide** »

Dr Marie NICOLAS-GRECIANO, *Maître de Conférences*

Titulaire de la Chaire Jean Monnet « Principes du Procès en Europe »

Université Lumière Lyon 2
Lyon - France

2. « Le principe d'égalité des armes dans les procès pour crimes de génocide : l'exemple de la Cour pénale internationale (CPI) »

Me Anta GUISSÉ, *Avocate*
Conseil près la Cour pénale internationale (CPI)
Paris - France

Cinquième panel

Le rôle préventif et pédagogique des juridictions pénales (nationales et internationales) face aux risques de génocide

14h-15h30

1. « Le rôle préventif et pédagogique des juridictions pénales (internationales et nationales) face aux risques d'atrocités criminelles dont le génocide »

Roland Kouassi AMOUSSOUGA GERO, *Juriste*
Expert International juridique et politique/Consultant Senior
Ancien Haut-Fonctionnaire des Nations Unies
Lomé - Togo

2. « Le rôle préventif et pédagogique des juridictions pénales nationales face aux risques de génocide : le cas spécifique du Rwanda »

Dr Aimé Muyoboke KARIMUNDA, *Magistrat*
Recteur de l'Institut Supérieur de Pratique et de Développement du Droit (ILPD)
Kigali - Rwanda

Sixième panel

De la sanction judiciaire à l'action politique : Quelles stratégies d'actions concrètes face aux nouveaux risques de génocide ?

15h30-17h

1. « De la sanction judiciaire à l'action politique: quelles stratégies d'actions concrètes face aux risques d'atrocités criminelles dont le génocide »

Roland Kouassi AMOUSSOUGA GERO, *Juriste*
Expert International juridique et politique/Consultant Senior
Ancien Haut-Fonctionnaire des Nations Unies
Lomé - Togo

2. « L'influence de la jurisprudence du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) dans l'affaire des médias sur l'action normative de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) »

Prof. Luc Mutoy MUBIALA, *Juriste*

Ancien Haut Fonctionnaire des Nations Unies
Geneviève – Suisse

Pause

17h-17h30

Conférence finale

17h30-18h30

Thème : « **La prévention du crime de génocide : enjeux et défis** »

Dr Adama DIENG, *Juriste*

Ancien Secrétaire général adjoint des Nations Unies

Ancien Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention
du génocide

Geneviève - Suisse



Comité scientifique

Président du Comité scientifique

Dr Adama DIENG, *Juriste*

Ancien Secrétaire général adjoint des Nations Unies

Ancien Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention
du génocide

Geneviève - Suisse

Direction scientifique du colloque

Prof. Roger K. KOUDE, *Juriste*

Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Professeur de Droit international à l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)

Université catholique de Lyon
Lyon - France

Membres

Roland Kouassi AMOUSSOUGA GERO, *Juriste*
Expert International juridique et politique/Consultant Senior
Ancien Haut-Fonctionnaire des Nations Unies
Lomé - Togo

Me Anta GUISSÉ, *Avocate*
Conseil près la Cour pénale internationale (CPI)
Paris - France

Dr Aimé Muyoboke KARIMUNDA, *Magistrat*
Recteur de l'Institut Supérieur de Pratique et de Développement du Droit (ILPD)
Kigali - Rwanda

Shoshana LEVY, *Avocate*
Experte en Justice Transitionnelle auprès de la Juridiction Spéciale pour la Paix en
Colombie, avocate en droit international pénal et humanitaire
Paris - France

Dr Abdoul-Aziz MBAYE, *Juriste*
Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI)
La Haye - Pays-Bas

Prof. Luc Mutoy MUBIALA, *Juriste*
Ancien Haut Fonctionnaire des Nations Unies
Geneviève - Suisse

Mame Mandiaye NIANG, *Magistrat*
Procureur Adjoint de la Cour pénale internationale (CPI)
La Haye - Pays-Bas

Dr Marie NICOLAS-GRECIANO, *Maître de Conférences*
Titulaire de la Chaire Jean Monnet « Principes du Procès en Europe »
Université Lumière Lyon 2
Lyon - France

Dr Sabina SUBASIC, *Juriste*
Chercheuse à l'Institut de recherche sur les crimes contre l'humanité et le droit
international de l'Université de Sarajevo
Sarajevo - Bosnie-Herzégovine

CONTACTS

Prof. Roger K. KOUDE
Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »
Professeur de Droit international à l'institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)
Université Catholique de Lyon
10, Place des Archives
69288 - Lyon Cedex 02
France

Courriels : rkoude@univ-catholyon.fr ou rkoude@hotmail.fr
Site Web : <http://chaireunesco.uclly.fr/>

